

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024
3/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

Absents : Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

Procurations : Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : demande subvention dans le cadre des aides DU Conseil Régional -Région Sud PACA 2024 pour la réhabilitation des immeubles de l'îlot du château phase « 2nd œuvre »

Madame la Maire expose que le projet de réhabilitation de l'îlot du château (RHI), dont le coût prévisionnel est estimé pour la phase « 2nd œuvre » à 726 793 € HT (766 767 € TTC), sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Région Sud pour l'année 2024.

Madame la Maire donne lecture du plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel
Etat	Aides 2024 (DETR / DSIL)	150 000
Région Sud paca		280 000
Département	Contrat de solidarité 2024-2026	60 000
Etat pour logement social	PLUS	61 200
<i>Autofinancement :</i>		
Fonds propres + emprunts		175 593
Total HT		726 793

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de l'opération présentée estimée à 726 793 € HT ;
- **approuve** le plan de financement exposé,
- **autorise** la Maire à solliciter les aides de la région Sud PACA2024 à hauteur de **280 000.00 €** ;
- **autorise** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

Date de transmission de l'acte: 08/02/2024
Date de reception de l'AR: 08/02/2024
004-210401600-DE_003_2024-DE
A G E D I

- **demande** une dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté d'attribution de subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR,



Date de transmission de l'acte: 08/02/2024

Date de reception de l'AR: 08/02/2024

004-210401600-DE_003_2024-DE

A G E D I